

Les personnels de l'Education
Du lycée François Couperin
Route d'Hurtault
77300 Fontainebleau

À Monsieur le Recteur
de l'académie de Créteil
S/c de Monsieur Le Proviseur
Rue Georges Enesco
94000 Créteil

A Fontainebleau, le 5 février 2026,

Objet : Demande d'audience pour les moyens attribués au Lycée François Couperin de Fontainebleau.

Monsieur le Recteur,

Nous sollicitons votre bienveillance pour obtenir une audience auprès de vos services afin d'examiner la situation de notre établissement.

En effet, les personnels réunis en heure d'information syndicale le 22 janvier 2026, ont pris connaissance avec désarroi de la Dotation Horaire Globale attribuée par vos services à notre lycée pour la rentrée 2026.

Nous constatons que la DHG prévue pour la rentrée 2026 est insuffisante en prévision des effectifs. Nous contestons le choix fait par vos services de 9 classes de Terminale Générale, et ainsi de ne pas assurer les remontées pédagogiques en Terminale des élèves des 10 Premières Générales que nous comptons cette année.

Une telle DHG dégraderait considérablement les conditions d'apprentissage de nos élèves, d'autant qu'elle conduirait à généraliser les classes à plus de 36 élèves en Terminale G.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre requête, soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement à la qualité du service public d'éducation.

Avec nos respectueuses salutations,

Les représentants du personnel éducatif au CA du lycée François Couperin de Fontainebleau ;

La section CGT Educ'action 77 du lycée François Couperin de Fontainebleau ;

La section SNES-FSU77 du lycée François Couperin de Fontainebleau.

Copie par voie directe

